

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 9 juin 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Joëlle GARCES, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER adjoints.

Éric DELCASSO, Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ.

ABSENTS EXCUSES

Agnès LATAPIE procuration à Kate MARIE CROCKER

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Éric DELCASSO

Raphael BENOIT

Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Éric DELCASSO est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 mai 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 mai 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE FORMATION DE LA CHAMBRE DES METIERS (50-2026)

Monsieur le Maire indique que par courrier du 22 avril 2026, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sollicite la commune afin de participer aux frais de fonctionnement du centre de formation.

La subvention de la commune contribue à maintenir son équilibre financier.

Le montant de cette participation pour l'année 2026 est fixé à 100€ par apprenti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le versement d'une participation de 100€ auprès de du CMA de Tarbes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau